

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5560

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et Mme Lorho

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état actuel, cet article évince systématiquement le Parlement et le prive de débattre sur les effets des facteurs de risques professionnels. Cela n'est pas acceptable car c'est justement autour de cette question que la notion de système universelle - prônée par ce projet de loi - se heurte.